



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

droits de donation

Question écrite n° 33453

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les souhaits exprimés par la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) de la Moselle dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la PAC. La FDSEA Moselle souligne que, en dépit des améliorations obtenues, la fiscalité frappant les transmissions d'exploitations demeure trop lourde en France. Elle demande donc une augmentation de l'abattement général de manière très significative (en le portant par exemple de 300 000 F par donateur à 600 000 F) ou en appliquant des réductions spécifiques de manière à exonérer la transmission de l'outil de travail. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33453

Rubrique : Donations et successions

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1999, page 4640